

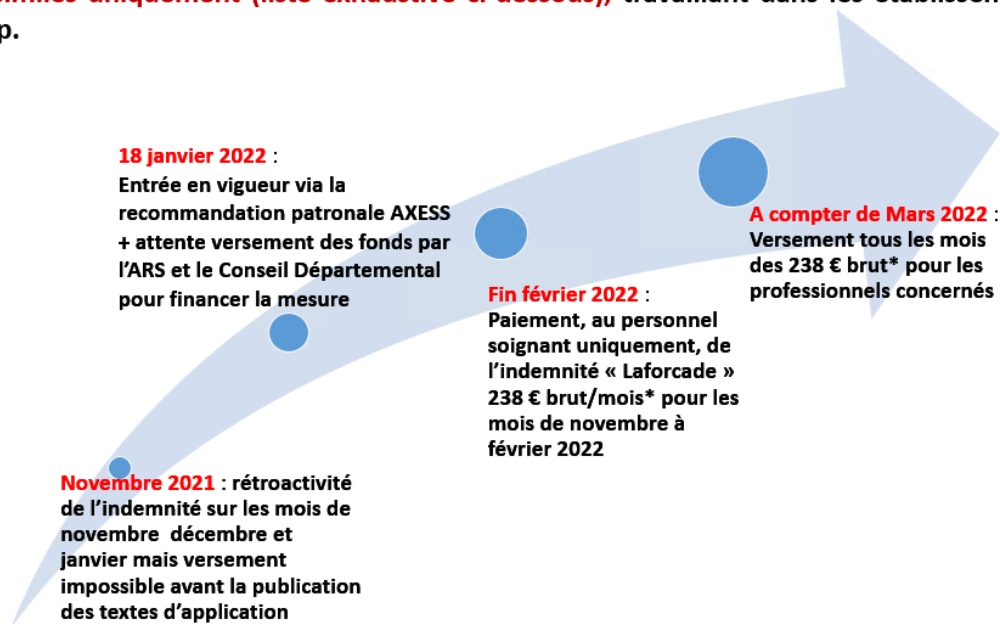
NOTE D'INFORMATION : EXTENSION AUGMENTATION « SEGUR DE LA SANTE » AVEC LA MESURE « LAFORCADE » POUR LES PERSONNELS SOIGNANTS DES ESMS

(Mise à jour 28 01 2022)

QUOI ?

Le « SEGUR » de la Santé a été étendu à la branche médico-sociale via la mesure « LAFORCADE 1 » (recommandation patronale agréée en janvier 2022) qui prévoit le versement d'une **indemnité mensuelle de 238€ brut***, soit environ **183€ net (selon les taux de cotisations salariales en vigueur en 2021)**, aux professionnels soignants et assimilés uniquement (liste exhaustive ci-dessous), travaillant dans les établissements et services du secteur handicap.

QUAND ?



* 238 € brut pour 151h67 => Cette somme est proratisée selon le temps de travail accompli sur le mois.

POUR QUI ?



Personnels concernés aujourd'hui par la revalorisation des **238€ brut par mois au prorata du temps de travail** => **seulement certains métiers à la Ligue Havraise** (et si ces professionnels sont bien sur la grille conventionnelle correspondante)



Liste strictement limitative prévue par les textes (mesure Laforcade 1) :

- ✓ Aides-soignants ;
- ✓ Infirmiers (toutes catégories) ;
- ✓ Cadres infirmiers-ères et cadres infirmiers-ères psychiatriques ;
- ✓ Masseurs-ses-kinésithérapeutes ;
- ✓ Orthophonistes ;
- ✓ Orthoptistes ;
- ✓ Ergothérapeutes ;
- ✓ Audio-prothésistes ;
- ✓ Psychomotriciens ;
- ✓ Auxiliaires de puériculture ;
- ✓ Diététiciens ;
- ✓ Aides médico-psychologiques ;
- ✓ Auxiliaires de vie sociale ;
- ✓ Accompagnants éducatifs et sociaux



Attention à ce jour aucun autre poste dans les ESMS et donc à la Ligue Havraise n'est visé par cette augmentation légale. Les négociations se poursuivent au niveau de la branche médico-sociale pour l'étendre aux autres professions (éducatif, administratif, services généraux etc...).